



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **À L'OCCASION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE, L'ASSOCIATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC DÉNONCE À NOUVEAU LE MANQUE D'ACCESSIBILITÉ DES ÉLÈVES AUX SERVICES D'UN PSYCHOLOGUE**

MONTREAL (QUÉBEC), le 27 août 2019 : «Nous dénonçons le manque de psychologues et de services psychologiques qui deviennent chroniques auprès des jeunes dans les écoles, et ce, sur l'ensemble du territoire du Québec», a déclaré aujourd'hui M. Charles Roy, président de l'Association des psychologues du Québec.

Précisant que ce manque de ressources professionnelles avait pour effet de nuire à la réussite scolaire des élèves et à la prévention des problèmes de santé mentale, M. Roy affirme que les besoins des élèves sont de plus en plus criants et que les situations des élèves en besoin se détériorent devant l'absence d'évaluation psychologique ou l'allongement des délais pour avoir accès aux services. Les listes d'attente s'étendent sur un à deux ans dans les milieux scolaires pour une évaluation d'une difficulté d'apprentissage ou d'un trouble sur le spectre de l'autisme ou encore de difficultés affectives a-t-il ajouté.

Les enfants aux prises avec une fragilité de santé mentale non repérée se retrouvent avec des échecs scolaires mal compris qui entraînent désarroi et évitement, de même que des sentiments d'inadéquacité et de tristesse chez ceux-ci. Les troubles d'apprentissage sont souvent perçus comme étant de la paresse, ou causés par le milieu familial.

Un diagnostic précoce et un traitement approprié des troubles mentaux tels, l'hyperactivité, la dépression, de même que les problèmes d'apprentissage et de concentration, contribueraient à réduire le taux d'absentéisme des élèves, à prévenir les retards scolaires, à lutter contre le décrochage scolaire, et ce, tout en facilitant le travail des professeurs. Précisons que 50% des problèmes de santé mentale apparaissent avant l'âge de 14 ans et que les difficultés d'apprentissage et de fonctionnement des élèves deviennent de plus en plus complexes, faute d'évaluation et de traitement. Plus les services de psychologie sont évacués des écoles, plus les élèves ayant besoin d'aide se trouvent marginalisés. Les possibilités qu'ils demeurent dans les classes régulières se trouvent compromises.

M. Roy a précisé que nous avons assisté à une érosion des services psychologique dans les écoles du Québec, passant de 1039 psychologues en 2009-2010, à 958 pour l'année 2018-2019. Selon ce dernier, la saignée la plus importante s'est faite de 2010 à 2015 alors que le réseau a accusé une perte de 91 psychologues. Dans ces conditions, il n'est pas rare que les psychologues doivent desservir 3 ou 4 écoles. À titre d'exemple, M. Roy rapporte que le nombre de psychologues a diminué de 8% entre 2005 et 2015 à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et durant cette même période, les postes d'orthophonistes, d'ergothérapeutes, d'orthopédagogues, et de psychoéducateurs ont augmenté en moyenne de plus de 60%. À la même commission scolaire, 200 élèves étaient en attente d'une évaluation psychologique l'an dernier. M. Roy dénonce également le choix de plusieurs autres commissions scolaires qui ont pris la décision d'abolir des postes de psychologues au cours des dernières années.

Les services de psychologues dans les écoles du Québec ne font pas encore partie des services essentiels, car ils sont souvent délégués à des intervenants qui ne sont pas qualifiés pour diagnostiquer des problèmes de santé mentale. Or la présence des psychologues est capitale dans l'évaluation et le diagnostic de différents cas de santé mentale et de divers troubles d'apprentissage. Les intervenants sont à risque de «travailler à l'aveugle» n'ayant pas accès à la situation globale des difficultés de l'élève. Sans compter que la pression qui en résulte devient trop souvent insupportable pour les professeur-es. «L'accessibilité limitée aux services d'un psychologue en milieu scolaire fait en sorte que les parents, livrés à eux-mêmes avec leur enfant en difficulté, n'ont d'autre choix que de se tourner vers le secteur privé pour obtenir des services psychologiques ou un diagnostic; c'est d'ailleurs ce que peuvent se permettre les parents des élèves les plus nantis tandis que les parents provenant de milieux moins favorisés doivent composer avec de longues listes d'attente ou carrément l'absence de services. Dans ce contexte, «Le Québec est en train de créer dans le réseau scolaire un système de santé mentale à deux vitesses», a ajouté M. Roy.

Comme l'a mentionné M. Roy l'an dernier, il est impossible de penser à la réussite éducative des élèves sans penser à la présence des psychologues dans nos écoles. Une discussion s'impose et des actions sont nécessaires a-t-il réaffirmé. « Nous espérons que le gouvernement actuel entendra notre cri d'alarme », a conclu M. Roy en ajoutant que plusieurs étaient d'avis que l'école doit être le lieu privilégié de dépistage et d'intervention en santé mentale.

**Contact :**

Jean-Pierre Trudel

(514) 347-6111

jp.trudel@videotron.ca